

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 8 octobre 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 44/2019

Objet : Avenant n°1 au
contrat pour l'action et la
performance CAP 2022
CITEO

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BONNET (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. OSSENI (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)
- Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 30/09/2019

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOU (titulaire - CPS) ;
M. BOYER (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA
(titulaire - CPS) ; Mme DARMON (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire -
CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M.
PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire -
CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**Monsieur Leonardo SFERRAZZA est désigné, à l'unanimité, pour
remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 31
VOTANTS : 31

Délibération DL44 / 2019

Avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance CAP 2022 CITEO

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5212-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA)

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA),

Vu l'arrêté en date du 4 janvier 2019 portant modification du cahier des charges des éco organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages ménagers en application des articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par ce contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) et ses avenants subséquents, de soutiens financiers pour le déploiement de la collecte sélective des emballages sur les 21 communes du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 et son annexe 5 au contrat CAP 2022 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2019**
Affichée le : **21 OCT. 2019**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL44_2019
Date de la décision:	2019-10-08 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au contrat pour l'action et la performance CAP 2022 citeo
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20191008-DL44_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1144
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 44 2019.pdf	application/pdf	714625
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	714625
<i>nom original:</i>		
dl 44 2019.pdf	application/pdf	129533
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129533
<i>nom original:</i>		
note présentation DL 44 2019.pdf	application/pdf	68398
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20191008-DL44_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	68398

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2019 à 16h56min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2019 à 17h00min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2019 à 17h00min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 octobre 2019 à 17h05min22s	Recu par le MIAT le 2019-10-21